

**AVENANT N° 1**  
**CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES POUR L'UTILISATION**  
**D'UNE PLATEFORME D'ENCHERES ET DE COURTAGE**  
**ENTRE LA VILLE DE PORTIVECHJU ET AGORASTORE SAS**

Entre les soussignés :

Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire agissant au nom et pour le compte de la ville de Portivechju, en vertu de la délibération n° 26/XXX/F du 06 mai 2026,

d'une part,

et

Madame Sophie BADON, Directrice des ventes du Secteur public, agissant au nom et pour le compte de AGORASTORE SAS,

d'autre part,

**L'ARTICLE 1 :**

Les conditions tarifaires sont modifiées comme suit :

	<b>Prix HT</b>
<b>Taux de commission applicable sur le prix total final réalisé sur les ventes au terme d'une période d'enchères pris en charge par le vendeur</b>	12 %
<b>Frais de mise en place</b>	200 €
<b>Formation initiale à distance</b>	200 €
<b>Frais de dossier par produit vendu pris en charge par l'acheteur</b>	A partir de 10 € – JUSQU'À 500 € HT : 10 € HT – DE 500 € À 1 000 € HT : 20 € HT – DE 1 000 € À 3 000 € HT : 35 € HT – DE 3 000 € À 5 000 € HT : 100 € HT – DE 5 000 € À 12 500 € HT : 170 € HT – DE 12 500 € À 25 000 € HT : 425 € HT – AU DESSUS DE 25 000 € HT : 850 € HT

Fait à Portivechju, le .....

Pour AGORASTORE SAS  
La Directrice des ventes du Secteur Public

Pour la ville de Portivechju  
Le Maire,

Sophie BADON

Jean-Christophe ANGELINI